

ARRÊTÉ N° 8/2024

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au
grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 63/2017 du 27/07/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté 10/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27/09/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BEAUJEU Olivier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	ancienneté
M. CUBIZOLLES Mickaël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	ancienneté

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

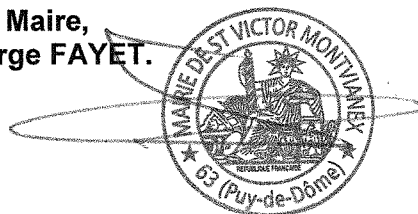
Nombre de femmes : 0

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Victor-Montvianeix, le 23 février 2024.

Le Maire,
Serge FAYET.



Publié par affichage le : 23.02.2024